

LE 6 MARS 2014



UNE JOURNEE POUR LA DEFENSE DE NOS DROITS ET LIBERTES !

Mobilisons-nous pour dénoncer et affirmer que les attaques sur les droits et libertés syndicales, dont fait l'objet la FNME CGT de la part des employeurs et du gouvernement, ne sont qu'une stratégie d'affaiblissement de la seule organisation syndicale qui se bat aux côtés des salariés pour leurs garanties collectives !

Alors que les entreprises du CAC 40 ont augmenté allègrement les dividendes versés aux actionnaires en 2013 (+4 % vis à vis de 2012) et que les 5 principales entreprises du CAC dont les 3 de l'énergie (TOTAL, EDF et GDF SUEZ) ont à elles seules versé la moitié de cette manne. Ils veulent absolument faire taire la FNME CGT qui revendique des améliorations de la rémunération et des conditions de vie et de travail !

La FNME CGT a démultiplié les impulsions d'assemblées générales de salariés, de créations de cahiers revendicatifs locaux, de défense des garanties collectives, de mobilisations et d'initiatives depuis le début de l'année 2014.

Cette démarche a été déjà payante sur de nombreux sites de travail ou à la maille d'unités complètes comme pour le Thermique à flamme d'EDF SA où les salariés ont obtenu une belle victoire comprenant de nombreuses avancées sociales.

Les employeurs des IEG ne voient pas d'un bon œil la démarche de la FNME CGT, d'autant que celle-ci ne s'inscrit pas dans la démarche antisociale et rétrograde du gouvernement et de ses accompagnateurs...

Ce contexte entraîne la multiplicité d'attaques sur le droit et les libertés syndicales à l'encontre de la FNME CGT et de ses militants. Nous ne comptons plus les tentatives de remises en cause des locaux syndicaux, de renégociation à la baisse des droits et moyens syndicaux dans les entreprises, de suppression de conventions syndicales ou d'attaques directes des principaux responsables de syndicats.

S'attaquer aux droits et libertés syndicales c'est s'attaquer au potentiel de réponse collective que subissent jour après jour l'ensemble des salariés qui souhaitent défendre leurs garanties collectives.

L'urgence de la situation de la SNET

Le blocage de la situation dans laquelle se retrouvent les salariés en lutte à la SNET (43 jours de grève à ce jour), se battant pour l'emploi et refusant de voir externaliser des activités en lien avec le projet de Biomasse à Gardanne, a pris une toute autre tournure depuis la volonté de licenciement de la tête du syndicat CGT de la Centrale de Gardanne. Les salariés de la Centrale de Gardanne ne sont pas dupes des agissements de la Direction d'E.ON en France et ne se détourneront pas de leurs légitimes revendications. Lorsque l'on touche à un militant de la CGT, c'est toute la CGT qui est attaquée.

Le 6 mars 2014, l'Inspection du travail convoque le secrétaire général et le secrétaire général adjoint du syndicat CGT de Gardanne pour les entendre sur la demande de licenciement effectuée à leur encontre par la Direction d'E.ON en France.

La FNME CGT appelle à faire du jeudi 6 mars 2014 une grande journée de mobilisation pour la défense des droits et libertés syndicales (tant le dossier SNET est emblématique des attaques que la CGT subit) et à :

- Faire une journée morte sur le dialogue social dans l'ensemble des entreprises de la Branche des IEG, pas une seule rencontre avec les Directions, pas une seule IRP qui se tient.
- Se mobiliser fortement dans le rassemblement de Gardanne pour les syndicats CGT de la région PACA-Corse et ceux des régions à proximité géographique.
- Participer à un rassemblement militant national devant le siège d'E.ON France à Paris pour l'ensemble des autres syndicats.
- Relancer la motion à l'attention du Ministère et de la Préfecture des Bouches du Rhône refusant que des militants CGT soient sanctionnés.

La FNME CGT réfléchit à un mouvement d'ampleur autour des droits et libertés syndicales dans le premier semestre 2014. Il est grand temps, comme lors de la manifestation de Chambéry en 2005, que nos syndicats et nos syndiqués défendent avec ardeur ce qui fait l'essence de la défense des garanties collectives, les droits et libertés syndicales !

Alors, tous ensemble, faisons du 6 mars 2014 la première étape constitutive de la bataille pour les droits et libertés syndicales !

La période de mobilisation actuelle de nos syndicats et secteurs métiers est porteuse d'avancées sociales pour les salariés et de défense de leurs droits et libertés syndicales.

La journée d'actions du 18 mars 2014 sera une nouvelle pierre posée sur l'édifice.

Montreuil, le 26 février 2014